

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

---

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 167

présenté par  
M. Piron

-----  
**ARTICLE 15 QUATER**

À l'alinéa 10, après le mot :

« protection »,

insérer les mots :

« , de mise en valeur et de développement durable ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.